



Ville d'Ath — Budget participatif



Budget participatif de la Ville d'Ath

Règlement

Formulaire de candidature

Grille d'évaluation

2026

Annexe 1 – Formulaire de candidature

Veuillez compléter lisiblement. Les dossiers doivent parvenir à l'Administration communale au plus tard le 15 mai (minuit). Pour toute question, contactez le Service Environnement : 068 68 12 55 ou par mail à environnement@ath.be.

Coordonnées

Nom de l'association :	
Forme juridique (ASBL, coopérative,...) :	
Siège social :	
Numéro d'entreprise :	
Personne représentant valablement l'association (Nom, Prénom)	
Coordonnées (adresse, e-mail, téléphone)	

Documents à annexer :

- PV de l'instance décisionnelle marquant la volonté d'introduire cette candidature ;
- Statuts de l'association.

Date et signature :



A. Description du projet

1. Titre du projet

2. Localisation du projet

3. Résumé et objectifs du projet (max. 12 lignes)

4. Le projet répond principalement à un développement de (1 seul choix):

- ☐ Nature et biodiversité
- ☐ Cadre de vie
- ☐ Mobilité
- ☐ Economie locale et produits locaux

5. Bénéfices attendus pour la population (plusieurs choix possibles toutes catégories confondues)

NATURE ET BIODIVERSITE ☐ Développement de la biodiversité et croissance des populations végétales et animales sauvages ; ☐ Sensibilisation à la diversité du patrimoine naturel local par les citoyens ; ☐ Sensibilisation au rôle de préservation de l'environnement joué par les agriculteurs ; ☐ Renforcement d'un cadre de vie de qualité ; ☐ Réduction des risques naturels. CADRE DE VIE ☐ Valorisation touristique du territoire ; ☐ Renforcement d'une identité locale ; ☐ Augmentation de l'attractivité de la commune ; ☐ Amélioration de la propreté publique ; ☐ Dynamisation de la cohésion sociale. ☐ Augmentation potentielle de la fréquentation des activités alentours. ☐ Redynamisation de centres villageois ; ☐ Renforcement de l'attractivité des villages. ☐ Création de nouvelles activités liées à la découverte et la mise en valeur du patrimoine	MOBILITE ☐ Augmentation des circulations piétonnes et cyclables ; ☐ Réduction du trafic automobile ; ☐ Amélioration de la sécurité routière ; ECONOMIE LOCALE ET PRODUITS LOCAUX ☐ Amélioration de la fréquentation des commerces existants ; ☐ Développement des activités agricoles en circuit-court ; ☐ Augmentation des ventes de produits locaux sur le territoire ; ☐ Croissance de l'accès à une alimentation saine et locale ; ☐ Renforcement du dialogue agriculteurs-citoyens ; ☐ Soutien à l'activité économique artisanale ; ☐ Diversification de l'offre commerciale ; ☐ Soutien à la diversification agricole ;
--	---



6. Implication de l'association dans le projet (max. 10 lignes)

7. Mesures suggérées pour garantir la durabilité et la pérennité du projet (max. 10 lignes)

B. Budget prévisionnel (TVAC)

Investissement / Matériel	Quantité	Prix unitaire	Prix total

Coût total estimé : €

E. Avez-vous des remarques, des précisions que vous souhaitez mentionner ?

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'Administration communale au 068/68.12.55 ou la Fondation Rural de Wallonie au 069/97.10.91